

# **TROPHEE ENDURO YOUTH 125cc**

## **ART. 1 – Définition :**

La Fédération Motocycliste de Belgique met en place le Trophée Enduro Youth 125cc. Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître le présent règlement. Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

## **ART. 2 Calendrier :**

Le calendrier des épreuves pour la catégorie Youth 125cc est adapté au calendrier du championnat de Belgique d'Enduro et se déroule uniquement sur les épreuves ayant lieu en Belgique.

## **ART. 3 – Conditions d'accès – Engagement :**

Le Trophée de Belgique enduro Youth 125cc est ouvert aux pilotes âgés entre 15 ans et 18 ans à la prise de licence. Le pilote sera titulaire d'une licence annuelle émise par la FMB via les fédérations affiliées VMBB et FMWB. Les engagements s'effectueront via le site de la FMB. Le montant de l'engagement est fixé à 30 € pour cette catégorie. Les règles d'inscription sont reprises dans le règlement Enduro et sont d'applications. Les licences une manifestation ne sont pas acceptées.

## **ART. 4 – Catégorie - Machines admises – Numéro de course :**

Catégorie : Youth 125cc

Toutes les motocyclettes sont obligatoirement propulsées d'un moteur monocylindre 125cc : 2 temps.

Les machines doivent être conformes au règlement technique de l'enduro.

Les numéros de courses sont définis par la FMB à la prise de licence.

La moto sera équipée de plaques numéros bleues siglées de chiffres blancs.

## **ART. 5 – Contrôles administratifs et Techniques :**

Les contrôles administratifs et techniques se dérouleront le matin de l'épreuve de 07h30 à 09h00.

Lors du contrôle administratif, le pilote retirera son transpondeur et se verra octroyé une heure de départ et une heure de fin de course.

Après avoir placé son transpondeur sur le côté droit de la fourche, le pilote passera lui-même sa machine au contrôle technique et la placera au parc fermé. A son heure idéale de départ, Il sera autorisé à sortir sa moto du parc fermé et à charger sa machine dans le véhicule prévu pour le transfert vers les spéciales.

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications techniques et administratives se verra refuser le départ par la Direction de course.

Des contrôles de cylindrée pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la journée. Le pilote sera en charge de mettre à disposition une personne pour démonter et remonter la machine et de prévoir les pièces nécessaires à cette vérification. Le pilote désigné pour un contrôle de cylindrée devra présenter la moto passée au contrôle technique du matin et avec laquelle il aura roulé.

**ATTENTION :** Le pilote poussera sa machine pour venir au contrôle technique. Il poussera également sa machine pour rejoindre le véhicule de transfert vers les spéciales et l'amener vers le CH de fin de journée. **Interdiction formelle de se déplacer moteur en marche en roulant sur la machine.**

#### **ART . 6 – Protections des pilotes :**

Les pilotes devront obligatoirement se conformer aux prescriptions reprises dans le règlement enduro. Tout pilote présentant un équipement non conforme sera refusé par la Direction de course.

#### **ART. 7 – Déroulement de l'épreuve :**

A son heure idéale de départ, le pilote sortira sa machine du parc fermé et la chargera dans le véhicule prévu pour le transfert vers les spéciales.

**L'accès au parcours de liaison entre les spéciales et la voie publique sont formellement interdit aux pilotes Youth 125cc. La moto et le pilote seront obligatoirement transportés de spéciale en spéciale par un accompagnant via fourgon ou voiture + remorque. Seul l'accompagnant est responsable du transfert et de la sécurité du pilote.**

Seules les spéciales chronométrées se déroulant sur site fermé sont accessibles aux pilotes Youth 125cc. La totalité du parcours chronométré doit être tracé sur un terrain naturel et se trouver sur un domaine privé ou sur des voies à usage privatif. Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ et l'arrivée sont au même endroit. Les spéciales de type Enduro (ou ligne) sont interdites aux pilotes de cette catégorie.

**L'organisateur et la direction de course définira la veille de l'épreuve le nombre de spéciales que les pilotes devront parcourir pour être classé en fin de journée.**

**L'horaire de passage en spéciales sera adapté sur chaque épreuve et sera affiché le matin de l'épreuve au contrôle administratif.**

En fin de journée, le pilote repassera obligatoirement sa machine par le CH de fin pour terminer sa course. (Le pointage en avance est autorisé au CH de fin de journée).

La mise hors course sera d'application si le pilote se présente avec plus de 30 minutes de retard au départ et/ou l'arrivée.

Si un des deux CH (départ et/ou fin de course) venait à manquer, le pilote sera exclu de la course.

#### **ART. 8 – Classement :**

Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales. Le pilote ayant réalisé le meilleur temps cumulé en fin de journée (pénalités comprises) est déclaré vainqueur de la catégorie. Les points du Trophée seront attribués aux 20 premiers pilotes selon le barème suivant : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1

#### **ART. 9 – Titre et récompenses :**

A chaque épreuve, une récompense sera obligatoirement offerte aux 3 premiers pilotes.

En fin de saison un titre de champion de Belgique Youth 125cc sera décerné.

#### **ART.10 – Réclamations - Vérifications - Sanctions - Frais de démontage :**

Cette procédure est prévue dans le Code Disciplinaire de la FMB.

#### **ART.11 – Officiels :**

Pour chaque épreuve, un Jury est constitué en accord avec le règlement Enduro et le code sportif national.

#### **ART. 12 - Sanctions :**

Le règlement enduro, le code disciplinaire et le code sportif national en vigueur sont les références pour le jury de l'épreuve et reste d'application pour les pilotes Youth 125cc.